

Atelier A20 - FIC 2017: « Accusé levez-vous ! »

Incitation au terrorisme sur Internet



Chaire Saint-Cyr / Sogeti / Thales

Contact : www.chaire-cyber.fr

Contexte :

Banlieue parisienne, avril 2014 :

Baptiste Kerdulieux était étudiant à Paris VII Diderot en master ingénierie informatique, systèmes, réseaux et Internet. Âgé de vingt-trois ans, il avait passé son adolescence et le début de ses études en portant un sentiment de rébellion propre à sa jeunesse et fréquentant des courants politiques très engagés, notamment anti-américains.

Cela faisait deux ans, depuis l'obtention de sa licence, que Baptiste cherchait un travail dans les milieux de l'informatique. Cela faisait également deux ans qu'il essayait refus sur refus, continuant son master sans aucune motivation, enchaînant les petits travaux précaires qui lui permettaient difficilement de subvenir à ses besoins. Baptiste était profondément désenchanté, il avait toujours senti que le « système » ne jouait pas pour lui et à mesure que la fin de ses études arrivait, l'horizon s'obscurcissait. Il passait donc énormément de temps sur Internet, à surfer et se tenir informé grâce aux réseaux sociaux tels Twitter ou Facebook. C'est d'ailleurs sur ces sites qu'il découvrit pour la première fois des messages exprimant la vraie fraternité de corps que représentait l'Oumma. C'était donc avec interrogation qu'il s'était mis à lire les productions de ces profils, à chercher la signification

de cette ferveur, de cette forme de transcendance qu'il percevait malgré son anticléricalisme assumé.

Seul, dans son logement étudiant du CROUS, il se mit à lire, d'abord par curiosité, la rhétorique islamique, puis à imaginer comment faire sienne cette pensée qui le rassurait et, d'une certaine manière, donnait un début de sens à sa recherche d'idéal. Il regarda les vidéos publiées par les combattants en Syrie, il lut Dar Al Islam, l'organe de presse francophone de l'État islamique et il se prit à se sentir de plus en plus proche de l'engagement absolu des djihadistes, voyant dans leur action un courage remarquable.

C'est au cours de ses recherches, afin d'assouvir sa soif d'idéal, que Baptiste commença à consulter les forums et à parler avec des savants, des vrais croyants. Il fit la connaissance d'un imam se présentant sous le pseudo « Islam4earth ». Il lui apprit les bases de l'enseignement du Coran, et surtout les causes et raisons de la guerre sainte. Il alimentait la rhétorique contre les alliés mécréants. Il lui ouvrait les yeux sur le profond racisme qui pesait sur « les frères » en Europe et en France particulièrement. Il lui affirmait que l'Islam était la seule voie vers le bonheur, que pour accéder au Paradis il fallait suivre ses préceptes.

Banlieue parisienne, février 2015 :

Petit-à-petit, Baptiste se sentait proche de cette nouvelle religion qu'il sentait forte et dominante, il se prit même à fréquenter discrètement la mosquée Sahaba de sa ville, à perfectionner sa connaissance de l'arabe et à lire le Coran. Il n'en souffla pas un mot à sa famille et ses anciens amis et commença même à s'en détacher. Cet éloignement pesait sur ses proches, qui ne comprenaient pas son changement d'attitude. Ils notèrent toutefois que Baptiste tentait de leur faire la leçon sur des sujets usuellement peu abordés dans sa famille. Parallèlement, il se liait avec l'imam Al-Chichani qui prônait un Islam salafiste, radical et appelait au djihad. Hanté par le slogan qu'il entendait en boucle « Venez dans le Sham, mes frères ! Quittez cette terre de mécréance ! » il décida de partir en Syrie, rejoindre une terre d'Islam où il pensait vivre un engagement fort et total au service d'une noble cause. Il suivit pour cela des indications transmises via Facebook, sous l'intitulé « plan A », lui indiquant quel bus, quel train prendre et à quelle heure, pour se rendre en Bulgarie, puis en Turquie.

Les faits :

Syrie, à partir de fin septembre 2015 :

Il partit donc le 27 septembre 2015 sans en référer à sa famille et arriva sur les territoires contrôlés par Daech deux jours plus tard, via la Turquie. Là-bas, il changea de nom pour bien signifier sa conversion et se fit appeler Abou Abdallah Al-Faransi.

Immédiatement repéré comme ayant de très bonnes connaissances en informatique, il fut rapidement jugé comme un élément possible du recrutement pour le djihad. Après des tests portant sur ses aptitudes et en raison de sa maîtrise de la langue française, il fut nommé assistant recruteur pour les sites francophones : il géra ainsi la page Facebook, la chaîne YouTube et répondit aux questions sur les forums. Il livra alors son témoignage aux nouveaux candidats au djihad, par Internet. Il en profita même pour transmettre les données personnelles de ses camarades étudiants (numéros de téléphone, noms, prénoms, adresses e-mail), collectées à la suite de l'intrusion dans le STAD¹ de l'université grâce à ses compétences techniques. Ces derniers reçurent de nombreuses vidéos de propagande sur leurs téléphones et furent inondés de mails indésirables appelant à « la mort de l'infidèle », « la décadence des chiens français » ainsi que des images de torture, d'exécution et de combat. Par ce biais, il tenta à plusieurs reprises de radicaliser un ancien étudiant qui avait été recruté en tant que responsable de la sécurité des systèmes d'information dans une usine française de composants chimiques instables.

Pendant ce séjour en Syrie, les parents Kerdulieux se présentèrent à la gendarmerie pour signaler la disparition de leur fils. Ils parlèrent aussi d'une possible radicalisation et des soupçons pesant sur ses projets de djihad grâce à quelques effets et ouvrages trouvés dans sa chambre. Désormais, le passeport du jeune informaticien était sous surveillance. Les parents en profitèrent pour porter plainte contre X, contre le recruteur et contre les individus qui auraient pu radicaliser leur enfant.

Syrie, octobre 2016 :

Mais après un an passé en Syrie, Abou Abdallah déchantait. L'ambiance auparavant décrite comme fraternelle était lugubre dans son groupe, le climat était harassant et les conditions de vie précaires.

¹ Systèmes de traitement automatisé de données

D'ailleurs, il était pratiquement tout le temps malade à cause de l'eau croupie qu'il buvait, sans parler de la nourriture infecte... C'est alors qu'il décida de rentrer en France.

Sa connaissance des réseaux informatiques lui permit au péril de sa vie de rentrer en contact avec un passeur à la frontière turque et, de là, d'embarquer pour sa terre natale.

France, 23 novembre 2016 :

Baptiste Kerdulieux, alias Abou Abdallah Al-Faransi, arriva à l'aéroport d'Orly. Attendu à l'aéroport par la DGSI qui avait repéré l'enregistrement de son passeport, il fut interpellé et mis en examen.

Interrogé, il livra alors tout son réseau djihadiste et notamment les sites où il avait lui-même été radicalisé. La DGSI, en collaboration avec la plate-forme PHAROS (Plate-forme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements) qui lutte contre la propagande djihadiste sur Internet, chargea deux agents de se faire passer pour deux jeunes radicalisés et candidats au djihad. Ainsi, sous anonymat, les deux fonctionnaires prirent contact avec « Islam4earth » qui se révéla être l'imam lyonnais Abou Omar Al-Chichani et réussirent à le confondre en se faisant passer pour un jeune en voie de radicalisation, également proche des milieux que Baptiste fréquentait en 2013. Ces informations permirent l'interpellation du jeune imam placé immédiatement en détention provisoire. L'enquête détermina que cet imam recruteur dirigeait aussi l'association Nahada qui organisait des « camps de vacances » pour adolescents au Moyen-Orient. Ces activités servaient en fait d'initiation au djihad. De fait, une vingtaine de jeunes français issus de l'immigration avaient été envoyés en Syrie durant les deux dernières années pour y participer. De plus, il organisait des quêtes auprès de ses fidèles pour « la construction de mosquées » dans différents pays d'Europe. Il s'avéra que l'argent récolté servait en fait au recrutement pour Daech via l'association Nahada.

Lille, mercredi 25 janvier 2017 :

Ouverture du procès.